



NOUVEAUTÉ 2017/2018

Les inscriptions se feront sur internet

Le Centre équestre de la Ferme de la Dame Blanche se met à l'heure du numérique et met en place son site marchand.

Les inscriptions se feront désormais par internet. Vous pourrez également régler vos factures et gérer vos absences à partir du nouveau site.

Laissez-vous guider !

Saison 2017/2018

Les cours reprendront le lundi 11 septembre 2016 jusqu'au samedi 7 juillet 2018. Les cours auront lieu toutes les semaines en périodes scolaires, soit 33 séances pour pratiquer votre passion de l'équitation.

Deux fermetures exceptionnelles : du 18 au 23 décembre 2017 et du 14 au 19 mai 2018.

D'une séance d'équitation à une autre, vous pourrez pratiquer et découvrir la mise en selle, le dressage, l'obstacle, les balades, les soins et la théorie.

Les cavaliers préparent le niveau inscrit sur le planning. Le contenu des différents diplômes ayant évolué, les cours porteront sur toutes les phases d'obtention de ceux-ci (notamment théorie et travail à pied).

Le moniteur se réserve la possibilité de déplacer un cavalier si son niveau ne correspond pas à la reprise dans laquelle il s'est inscrit.

Tarifs 2017/2018

Licence 2018	
Enfant (> 20300)	Adulte (<1999)
25 €	36 €

Le coût de la licence est à régler à l'inscription.

Forfaits annuel			
Par personne / an – en €	Enfant	Adulte	Propriétaire
Cours Initiation Poney – ½ heure	348 €		
Cours 1h - 10 cavaliers	667 €	690 €	441 €
Cours 1h - 6 cavaliers (CSO)	944 €	965 €	659 €

Si deux personnes d'une même famille s'inscrivent, une journée de stage est offerte pour la saison en cours. S'il y a trois personnes, deux journées de stage sont offertes et ainsi de suite.

Procédure d'inscription

Aucune réinscription ne sera acceptée si le compte du cavalier est débiteur.

Aucune réinscription ne sera faite par téléphone. La réinscription se fait obligatoirement par internet avec règlement minimal d'un acompte de 20 % et de la licence 2018.

Les niveaux d'inscription, après évaluations par les moniteurs, sont affichés sur le tableau dans la cour. Ils seront également placés sur notre site internet. Il ne vous sera possible de vous inscrire que sur le niveau d'enseignement correspondant à votre évaluation. Toute modification devra être validée par une monitrice, qui transmettra à l'accueil pour mise à jour.

Il n'y a plus de dossier d'inscription à remplir. L'inscription par internet et l'acceptation des Conditions Générales de Vente et du règlement intérieur vaut engagement pour la saison.

L'inscription se fera à partir du lien <http://serveur-aexae9.com/DAMEBLANCHE>, auquel vous pouvez accéder directement à partir de notre site web www.ferme-dame-blanche.com. Les fonctionnalités du sites ne fonctionnent pas correctement avec Internet Explorer ; nous vous demandons d'utiliser Google Chrome ou Mozilla Firefox.

À partir du 28 mai prochain, vos identifiants et codes d'accès vous seront communiqués. **Les inscriptions s'ouvriront à 9h :**

Le mercredi 31 mai : niveaux compétitions (CSO et HB), galop 5, 5+ et 6&+, les cours de dressages et les cours adultes débutants et loisir.

Le jeudi 1er juin : niveaux Bébé poneys, Poneys, débutants 8/12 ans, galop 1, 1+, 2 et 2+.

Le vendredi 2 juin : les galops 3, 3+, 4 et 4+, ainsi que les cours loisir G2 à G4.

L'accueil téléphonique sera exceptionnellement ouvert non-stop de 9h à 19h le mercredi et le jeudi et de 9h à 18h le vendredi.

Les familles qui ont plusieurs cavaliers s'inscrivant sur des niveaux différents devront se connecter plusieurs fois si les jours prévus sont différents.

Quand vous êtes identifiés sur votre compte client, vous aurez accès à différents onglets :

Dans le bandeau supérieur, un menu déroulant vous permet d'accéder à toutes les personnes inscrites sur votre fiche. Veillez à bien sélectionner le bon cavalier avant de poursuivre l'inscription. Pour les frères et sœurs non cavaliers en 2016/2017, merci de contacter l'accueil.

Identité : nous vous demandons de bien vérifier vos coordonnées et de les tenir à jour quand cela est nécessaire (surtout tél. et mail).

Panier : vous pouvez visualiser vos achats. Les articles mis dans votre panier par le bureau ne sont pas modifiables, par contre vous pouvez les valider et les régler en ligne. Lorsque vous voulez régler, la totalité du panier se valide ; si vous souhaitez une facturation spécifique par activité, faites une validation échelonnée au fur et à mesure de vos achats, ou contactez l'accueil. **Les articles que vous ajouterez dans votre panier ont une validité de 2h. Au-delà, tout article qui n'aura pas fait l'objet d'une facture et du règlement correspondant disparaîtra de votre panier.**

Factures : vous pouvez visualiser vos factures et avoirs. Vous pouvez régler en ligne les factures non soldées que ce soit celles générées par l'accueil ou par vous-même. Vous disposerez toujours de 30 jours pour régler une facture avant relance. Tout règlement non effectué dans les délais bloquera toute inscription à partir de votre compte (forfait, stages, activités...). Si votre compte présente un avoir, merci de contacter l'accueil pour l'utiliser sur une facture.

Forfaits : vous pouvez acheter vos forfaits pour les inscriptions, puis vous pourrez les visualiser après règlement. Lorsque vous voulez acheter un forfait, ne vous seront proposés que ceux qui correspondent à votre situation : adulte, enfant, propriétaire, CSO. Tous les forfaits sont proposés avec deux tarifs, l'un correspondant à un règlement partiel le jour de votre inscription (pas de réduction), l'autre correspondant à un règlement total (RGLT TOTAL) le jour de votre inscription (remise 6%). **Il ne sera plus appliqué de remise de 6% pour règlement annuel pour les cavaliers qui soldaient habituellement le forfait au mois de septembre.** Pour les règlements partiels, un acompte de 20% vous est demandé en règlement immédiat. Si vous

vous inscrivez à un deuxième forfait, des forfaits au tarif réduits (déduction de la part cotisation qui est déjà réglée dans le premier forfait (sauf pour les propriétaires) + 6% pour le deuxième forfait) vous seront proposés, toujours en règlement partiel ou total.

Licences : les licences sont mises automatiquement dans les paniers avec le premier forfait sélectionné. **Pour les cavaliers ayant leur licence validée auprès d'une autre structure, merci de contacter l'accueil avant de vous inscrire.**

Reprises : à chaque forfait choisi, les reprises de cours correspondant à votre niveau de cavalier et disposant de places libres vous seront proposées. Choisissez le créneau horaire qui vous convient.

Après acceptation des conditions générales de vente, vous pourrez ensuite passer au règlement de votre panier. N'hésitez pas à nous appeler si vous rencontrez le moindre problème.

Validation définitive de votre inscription : une fois la réservation faite par internet, nous demandons aux cavaliers qui n'ont pas solder leur année tout de suite de passer à l'accueil afin de régler le reste de leur inscription - **à partir du 3 juin**. Vous avez toujours la possibilité de régler par chèques, prélèvements (pensez à vous munir d'un RIB si vos coordonnées bancaires ont changé), espèces, chèques vacances et coupons sport.

Nouveaux inscrits : les inscriptions seront ouvertes à partir du 8 juin 2017. Vous pourrez établir votre fiche à partir du site, mais nous vous demandons de contacter l'accueil pour définir votre niveau d'équitation - un cours d'évaluation pourra vous être demandé. Si une fiche existe déjà à votre nom, le site bloquera votre inscription : merci de contacter l'accueil. Le règlement de l'acompte se fera sur internet, puis le solde sera à régler dans les 30 jours à l'accueil.

Pour tous

Un certificat médical de moins de 3 mois est obligatoire pour tous, quel que soit votre niveau de cours. **Nous vous demandons d'utiliser l'imprimé officiel de la FFE qui vous sera transmis courant juillet.**

Une copie de la carte d'identité sera demandée à tout nouvel inscrit.

Cours et annulations

Les cours seront ouverts, et maintenus ouverts en cours d'année, à 5 cavaliers minimum.

Les cavaliers inscrits dans les cours débutants (bébé poney-initiation, bébé poney, poneys (bronze, argent et or), et débutants 8/12 ans) bénéficient de 4 cours d'essai. Les modalités de règlement se feront à l'accueil au mois de juin après règlement de l'acompte sur internet.

Les annulations d'inscription devront se faire par écrit (courrier, mail) auprès du secrétariat. L'inscription est remboursée en totalité si la d'inscription se fait avant le 4 août 2017. Si l'annulation a lieu entre le 4 août et le 11 septembre, l'acompte à l'inscription est acquis au club. Toute annulation après la reprise des cours ne donne lieu à aucun remboursement.

NOUVEAUTES 2017/2018 : vous bénéficiez de **3 séances récupérables sur la saison** - hors absences pour maladie. Vous pourrez gérer vos absences et vos bons de récupération à partir de votre compte (onglet reprises, "Gérer vos récupérations"). Pour être récupérable, votre absence devra se faire au plus tard 24h avant le cours. Les récupérations pourront se faire sur des reprises de même niveau que vous, et qui auront une disponibilité.

Les absences pour maladie devront être signalées exclusivement à l'accueil. Elles ne seront pas récupérables mais bénéficieront, sur présentation d'un certificat médical, d'un avoir (70% du coût de la séance) à faire valoir sur la saison 2017/2018 (hors réinscriptions 2018/2019).

Pour les cavaliers non propriétaires bénéficiant d'une demi-pension ou pension complète club ou propriétaire, une remise de 16% sur le forfait sera effectuée après mise en place de celle-ci, de façon mensuelle. Pour les propriétaires qui ne montent pas leur cheval en cours, les forfaits clubs leur seront proposés à l'inscription : une remise correspondant à la cotisation (réglée avec la pension) se fera après le rentrée. **A nous signaler au plus tôt.**

Organisations spécifiques

Les cours d'initiation Bébé Poney sont ouverts pour les enfants de deux à quatre ans. Ils durent **30 minutes**. **La présence d'un adulte est obligatoire pendant le cours.**

Les cours Loisir G2 à G4 sont ouverts aux cavaliers de plus de 12 ans qui préfèrent pratiquer l'équitation en loisir (balades, pas d'obstacles...). Les séances seront définies chaque fois avec la monitrice en fonction des envies des cavaliers.

Pour le cours adultes loisir galop 3 du mardi soir, et le cours adultes loisir galop 1 du jeudi soir, le fonctionnement annuel se fera selon : 1 h de cours hebdomadaire du 11 septembre au 9 décembre 2017. Pas de cours du 11 décembre 2017 au 31 mars 2018. Puis 2h de cours hebdomadaires du 2 avril au 7 juillet 2018 qui vous permettront de partir en balade.

Cours compétitions CSO et HB

Pour intégrer les cours compétitions, nous vous demandons de vous rapprocher de Claire pour le CSO et de Sophie pour le HB. Elles vous positionneront sur le bon niveau de compétition s'il reste de la place.

Pour le CSO : le cours CSO est obligatoire et contiendra une partie d'enseignement classique. Vous n'avez plus l'obligation de vous inscrire à un deuxième forfait ou un cours particulier complémentaire. Il faut prévoir deux concours par mois ainsi que les championnats de France en juillet à Lamotte Beuvron en cas de qualification.

Pour le HB : le deuxième cours d'équitation en niveau classique (ou 2 cours particuliers par mois) reste obligatoire (sauf pour les propriétaires en pension box ou pré/box). Il faut prévoir un match par mois, d'octobre à mai, plus la finale nationale le week-end de Pentecôte.

La ferme de la Dame Blanche est consciente des coûts que représente la compétition, et que, selon les périodes de l'année, ceux-ci peuvent se cumuler et être délicats à gérer. Pour ceux qui souhaitent échelonner ces charges, vous avez la possibilité de réaliser des versements par virement au rythme et au montant qui vous convient, pendant la saison de compétition. Ces sommes seront placées en acompte sur votre compte et positionnées sur les factures au fur et à mesure qu'elles seront établies. L'accueil vous transmettra nos coordonnées bancaires sur simple demande.

Matériel

Par mesure d'hygiène les cavaliers doivent se munir d'un casque personnel pour les cours d'équitation. Ils devront également avoir un licol et sa longe, ainsi qu'un kit de pansage.

Les protections sont obligatoires à partir du Galop 3 ; le port d'un gilet de protection est recommandé à partir du galop 4 et est obligatoire pour le cross.

Pour les cavaliers de compétition, le Poney Club ne prête plus le matériel spécifique, les cavaliers devront fournir leur matériel (casques, éperons, protections, sangle de ramassage et martingale) et **par-là même, le surveiller.**

Règlement :

L'inscription et le règlement partiel ou total devra se faire par internet.

Plusieurs modes de paiement restent à votre disposition pour le reste du forfait :

Prélèvements automatiques le 10 du mois : règlement Trimestriel (les 10 septembre, 10 décembre et 10 mars) ; règlement Mensuel (2.00 € de frais supplémentaires par trimestre – uniquement par prélèvements, le 10 de chaque mois de septembre à juin). Veuillez-vous munir d'un RIB pour établir le mandat de prélèvement - **en cas de changement de coordonnées bancaires, il vous faut établir un nouveau mandat.**

Règlement par chèque : à partir du 1er juillet 2017, les chèques ne sont plus valides que 6 mois. **Le règlement pourra être échelonné à concurrence d'un encaissement final 6 mois après l'établissement du chèque** (10 décembre pour un chèque émis le 10 juin).

Espèces, Chèques Vacances, Coupons Sport : un chèque de caution du montant total de la saison vous sera demandé pour un paiement échelonné sur l'année. Les chèques n'étant plus valables que 6 mois, nous vous demandons de régler le solde avant la fin de validité de celui-ci.

En cas de retard de paiement, au-delà de deux relances infructueuses, l'accès aux structures sera suspendu jusqu'au règlement intégral de la somme due. En parallèle, le dossier sera placé en recouvrement auprès de Me Vincens-Bouguereau, huissier de justice.